

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

2^{ème} session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010

**Déclaration de l'Ambassadeur Idriss Jazaïry,
Représentant permanent**

Genève : 28 avril - 09 mai 2008

Vérifier au prononcé

Genève, le 28 avril 2008

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer toutes mes félicitations et celles de ma délégation pour votre élection à la présidence à la 2^{ème} session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Sergio Duarte, Haut Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les Affaires de Désarmement.

La délégation algérienne s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Indonésie au nom des pays du Mouvement des Non Alignés et celle faite par la Syrie au nom des pays arabes.

L'objectif de notre exercice est censé porter un regard évaluatif sur les réalisations accomplies au niveau des trois piliers du TNP et sur son universalité. Il doit nous permettre aussi de réfléchir ensemble sur les défis et les solutions nécessaires pour asseoir et renforcer l'autorité du TNP et réaliser ses objectifs de manière effective et équilibrée.

Monsieur le Président,

Le TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire, connaît de graves difficultés, liées principalement au risque de prolifération verticale et horizontale, à sa mise en œuvre sélective et au manque de bonne foi et de volonté politique pour donner effet aux engagements souscrits en matière de désarmement nucléaire. S'ajoute à cela le risque de voir des groupes terroristes accéder aux armes de destruction massive.

L'Algérie soutient tous les efforts et les mesures pris dans le cadre de l'AIEA, en vue de prévenir toute tentative de prolifération nucléaire et de s'assurer du respect des obligations en la matière.

L'Algérie qui respecte pleinement ses engagements en matière de non-prolifération, considère que celle-ci ne peut suffire à elle seule à conjurer le danger nucléaire. Le salut définitif de l'humanité du péril nucléaire réside dans l'élimination totale de ces armes de terreur.

Par ailleurs, la crédibilité et l'autorité du TNP demeurent tributaires de son universalité. Elles ne peuvent s'accommoder du fait que quelques pays demeurent en dehors du Traité. Nous lançons un appel aux Etats parties, notamment les Etats dotés de l'arme nucléaire d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif en appliquant les obligations de non-prolifération sans discrimination ni sélectivité.

Monsieur le Président,

Au registre du désarmement nucléaire nous retiendrons, avec regret le retard, voire le recul dans le domaine de la mise en œuvre des dispositions de l'article VI du Traité relatives au désarmement nucléaire. Les engagements pris dans le cadre de la Conférence d'examen de 1995 et celle de 2000 sont restés lettre morte, voire remis en cause.

Certes des réductions quantitatives des arsenaux nucléaires ont été réalisées. Mais ceci ne saurait se substituer à l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires. Or, des politiques de revalidation et de modernisation des armes nucléaires et de leurs vecteurs sont formulées par les États nucléaires parallèlement aux annonces de réductions quantitatives de celles-ci.

Je dirais à ce sujet, que l'arme nucléaire sûre est l'arme éliminée. Plus inquiétant encore est le changement radical dans les doctrines nucléaires où la dissuasion classique a cédé le pas à une doctrine d'emploi menaçant même des États non dotés de ces armes.

Ainsi, nous assistons à une tendance dangereuse pour l'autorité du TNP lui-même, visant à consacrer, en tant que droit permanent, le statut d'État nucléaire à une toute petite minorité. Or, ce statut ne leur avait été reconnu auparavant que de manière transitoire en fonction des contingences géostratégiques de l'équilibre des forces de la Guerre froide.

L'autorité du TNP est tributaire de l'application de toutes ses dispositions de manière intégrale et équilibrée au niveau des trois piliers sur lesquels il repose. Mettre l'accent uniquement sur la non-prolifération dans le contexte des développements que je viens de citer pourrait avoir des effets pervers et risque même d'être un facteur incitatif à la prolifération des ADM par réaction sécuritaire.

A cet égard, nous réaffirmons la validité des décisions adoptées par la Conférence d'examen de 1995 et des recommandations subséquentes adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000, notamment les 13 mesures pratiques, prises au titre de la mise en œuvre de l'article VI du TNP.

Dans ce cadre, l'entrée en vigueur du TICE et la conclusion d'un Traité sur l'Interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires, comme composantes

essentielles du régime de non-prolifération et de désarmement, constituent une priorité.

Monsieur le Président,

La dénucléarisation régionale est une étape importante dans la voie de l'affranchissement de la terre de l'arme nucléaire. Nous nous félicitons de la mise en place de Traités de zones exemptes d'armes nucléaires. L'Algérie est engagée en faveur de ce processus et est partie au Traité de Pelindaba. Nous émettons le vœu d'élargir ces Accords à toutes les régions du monde, notamment au Moyen-Orient.

A cet égard, nous déplorons le fait que cette région n'a pu être affranchie de l'arme nucléaire du fait du refus d'Israël, seule détentrice de l'arme nucléaire dans cette région d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA, faisant fi de la Résolution de 1995, des Recommandations de la Conférence d'examen de 2000 et des différentes Résolutions des Nations Unies. La politique de deux-poids-deux-mesures pratiquée par certains pays n'aide nullement pas à la réalisation de cet objectif ni à consolider le régime de non-prolifération.

En effet, alors que des pressions et menaces sont exercées sur d'autres pays de cette région sur la base d'allégations de violations du régime de non-prolifération, Israël quant à elle, est exonérée, bénéficiant ainsi d'un bonus pour n'avoir pas adhéré au TNP.

Nous appelons la Communauté internationale et notamment les Etats dépositaires du TNP à déployer tous les efforts en direction d'Israël, seule détentrice d'armes nucléaires dans la région, pour donner effet à la Résolution de 1995 et aux recommandations de la Conférence d'examen de 2000 relatives à ce sujet.

M. le Président,

Les garanties de sécurité négative mettant à l'abri les Etats non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes revêtent la plus grande importance pour notre pays. Elles ne reflètent en réalité qu'une contrepartie légitime au renoncement à l'arme nucléaire et constituent un correctif à l'asymétrie sécuritaire instaurée sur une base, normalement provisoire, par le TNP.

De telles garanties contribueraient certainement à consolider la non-prolifération et participeraient au désarmement nucléaire.

Le régime accordé actuellement dans le cadre de la Résolution n° 984 de 1995 du Conseil de Sécurité et des Traités des zones exemptes d'armes nucléaires étant limité, il serait plus crédible de le codifier dans le cadre d'un instrument international juridiquement contraignant et sans conditionnalités, sauf, évidemment, le respect de la non-prolifération.

Monsieur le Président,

Ma délégation réaffirme l'attachement de l'Algérie au droit inaliénable des Etats parties au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux dispositions de l'article IV du TNP. La prévention de la prolifération de même que les mesures visant le renforcement de la non-prolifération ne sauraient être un prétexte entravant l'exercice de ce droit, à l'éroder ou à l'hypothéquer et créer à cette fin une dépendance en matière d'approvisionnement en combustible nucléaire.

Nous comprenons fort bien les inquiétudes de prolifération que suscitent pour certains l'accès aux technologies et au savoir nucléaires. A cet égard, nous réitérons notre soutien aux mesures prises dans le cadre de l'AIEA en vue d'instaurer la transparence nécessaire sur la nature des programmes nucléaires des Etats parties.

Monsieur le Président,

Le TNP est un instrument précieux pour l'humanité. Il n'est pas un instrument de hiérarchisation des Etats ou de compétitions entre les Etats. Sa pertinence réside dans le sentiment de sécurité qu'il procure à tous.

Nous souhaitons rompre avec les échecs répétés que connaît l'œuvre de désarmement multilatéral. Car les enjeux et les menaces auxquels fait face le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et donc le TNP ainsi que les attentes de la Communauté internationale nous y somment.

Je vous remercie de votre attention.